

Intervention d'Anne Barbet

*Conseillère départementale d'Oloron Sainte-Marie
Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Nous saluons cette initiative de plan d'actions pour la participation citoyenne, qui, dites-vous, était prévu dans le nouveau modèle départemental adopté en décembre 2016 et dont la phase opérationnelle aboutit au Budget 2020.

Si nous étions un peu malicieux, nous dirions que **cela tombe au bon moment !**

D'autant que, vous avez eu l'occasion de le rappeler, cette démarche est déjà à l'œuvre dans d'autres départements.

Comme :

Le Gers, très en pointe sur le sujet,

Les Landes, qui viennent de clore leur premier budget participatif

Et la Haute-Garonne qui, elle, met en place un comité citoyen au sein même de son Assemblée.

Mais au-delà de la boutade, nous nous interrogeons, au groupe de gauche, sur les modalités de mise en œuvre de ce processus citoyen.

Vous nous avez expliqué en commission, dans une présentation, quels étaient les engagements de la collectivité, les modes de communication envisagés mais pas quelle serait la méthode choisie pour associer les citoyens.

Or, c'est un peu le cœur d'une démarche citoyenne ; en effet, un processus de désignation doit être représentatif et nous aimerions connaître la méthode qui sera utilisée pour associer les citoyens.

S'agit-il de comités consultatifs ? D'assemblée citoyenne ? Ou encore de groupes de travail ?

Les objectifs, eux, semblent mieux définis, puisque l'on lit dans ce rapport que « de la pratique et de l'expérimentation, naîtront des convictions, des aspirations au dialogue

citoyen et des enseignements pour l'administration ». Cette formule, **que je qualifierais presque de philosophique**, explique peut-être le calendrier choisi.

Un aspect retient particulièrement notre attention, il s'agit de la mise en place de comités d'usagers en SDSEI.

Quelle sera la place laissée à leurs remarques, quand on sait que depuis plusieurs mois, pour ne pas dire plus, ils font remonter des dysfonctionnements qui ne sont pas pris en compte ?

Vous nous indiquez également vouloir mener des actions spécifiques de communication en 2020 et 2021 sur le rôle du Conseil départemental : nous espérons, Monsieur le Président, qu'il ne s'agit pas, d'une manière déguisée, d'augmenter les dépenses de communication.

Car le rôle de la communication institutionnelle tout au long de l'année n'est-elle pas de rendre compte de nos actions ?

D'expliquer comment nous mettons en œuvre nos compétences ?

Nous serons vigilants, et particulièrement mes collègues Stéphanie Maza et Yves Salanave-Péhé qui siégeront dans la commission de suivi du budget participatif.

A ce sujet spécifiquement, là encore, les critères de définition des projets retenus ne sont pas soumis à l'avis général de l'Assemblée. Il est bien dommage de ne pas recueillir l'avis de tous les élus dans une démarche dite participative.

Enfin, cela a été dit, notre vigilance sera d'autant plus grande que nous connaissons les méthodes de concertation ou plutôt de non-concertation dans l'élaboration de schémas départementaux, que ce soit pour l'enfance/famille ou pour la prévention spécialisée.

Monsieur le Président, nous voterons donc POUR ce rapport en saluant la démarche mais nous tenions à vous exposer nos points de vigilance.

Je vous remercie.